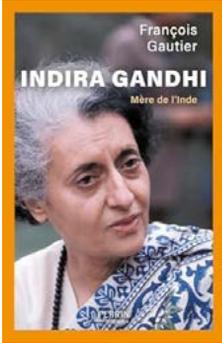


## RECENSIONS



**François GAUTIER**  
*Indira Gandhi : Mère de l'Inde*  
Paris, Perrin, 2024, 352 p.

La « mère de l'Inde », assassinée par ses gardes sikhs (31 octobre 1984), fut une personnalité exceptionnelle qui laissa une empreinte dans l'Inde contemporaine, bien que celle-ci a tendu à être effacée par Narendra Modi. D'abord, parce qu'elle était francophile et parlait couramment le français, elle a été en partie éduquée en Suisse. Ensuite, du fait qu'elle appartient à la dynastie politique indienne la plus importante des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles – celle du parti du Congrès (ou Congrès national indien). De surcroît, c'est la fille de Jawaharlal Nehru (1889-1964), le premier leader de l'Inde indépendante (1947-64), ainsi que l'un des principaux architectes de la décolonisation qui revendiqua être l'initiateur du non-alignement et d'être un des leaders du Tiers monde.

Les Indiens considèrent que toute énergie est féminine. C'est pourquoi ils adorent depuis des millénaires la Shakti, déesse de l'énergie créatrice, sous quatre formes. L'héritage d'Indira est tout de même lourd à porter pour l'Inde d'aujourd'hui. C'est le décès de Shastri, en janvier 1966, qui lui donna enfin l'occasion de voler par ses propres ailes. Choisie par le parti, sous les acclamations « *Jawaharbal ki jai* » (« Longue vie, aux Nehru »), emportant 355 voix contre 169 à Moraji Desai, à qui elle offrit par souci de compromis un poste de vice-Premier ministre, elle fut d'abord une Première ministre hésitante.

Mais en 1969, la mort du président Zakir Hussain, en 1969, lui donna l'opportunité de livrer une autre grande bataille. Bien que le poste de chef de l'État soit, en Inde, largement protocolaire, Indira décida d'y placer son homme, de traiter l'affaire comme si elle était du ressort du Premier ministre et, à cette occasion, de secouer enfin sa tutelle. Elle perdit la partie dans les instances du Congrès, mais réussit à faire élire un tiers et à présenter l'affrontement comme s'il avait opposé le chef d'une gauche soucieuse d'alléger la misère du peuple à de vieux leaders conservateurs voulant maintenir les privilèges des nantis. L'une des conséquences

de cette lutte d'influence fut la première dissidence dans le Parti du Congrès en 1969, lorsqu'elle renvoya son ministre des Finances Desai. Pragmatique, Indira prouva soudain qu'elle savait être aussi impérieuse que Nehru, aussi convaincue du droit des membres du clan à gouverner le pays. Elle se montra capable de rester au pouvoir en jouant le jeu, fût-ce après avoir perdu sa majorité au Parlement, et de convoquer pour les gagner largement des élections générales anticipées de mars 1971, lorsqu'elle empocha 350 sièges sur 525. 1969 fut pour elle une année certes dangereuse, mais aussi glorieuse.

Tout en étant attachée au non-alignement, elle observait avec une crainte croissante les évolutions en Chine, où déferlaient les excès de la révolution culturelle (1966-76) au cours de laquelle un temple sikh fut pillé à Shanghai et son ambassade à Pékin ayant dû subir les agressions des gardes rouges. Elle critiqua tant l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie (20-21 août 1968), que l'escalade américaine au Vietnam (1965-75) et s'alarma des tentatives de vente d'armes soviétiques à son vieil ennemi, le Pakistan, évoquant la possibilité d'un affrontement entre tanks soviétiques. Sous sa férule, l'Inde évolua vers un régime présidentieliste, d'autant plus qu'elle s'entoura des conseils d'organes techniques ou spécialisés de préférence à ceux des organes politiques. Sans être encore réduit à une chambre d'enregistrement, le Parlement semble jouer un rôle plus effacé, les ministres subissent un sort similaire. C'est la revanche de Nehru<sup>1</sup>.

Au pouvoir, elle fait dans les années 1960 une alliance opportuniste avec les communistes qui l'encouragent à nationaliser les banques, les grandes entreprises ainsi que la compagnie aérienne *Air India* (dénationalisée par le gouvernement actuel). De plus, la « dame de fer » indienne décide de nucléariser l'Inde – ce qu'elle considère à l'époque comme une arme de dissuasion contre les menaces pakistanaise et chinoise. Surtout, on se rappelle aujourd'hui l'état d'urgence qu'Indira imposa afin de favoriser les excès de son fils Sanjay, ainsi que l'attaque du Temple d'or d'Amritsar – la « Mecque » des sikhs. Cet assaut eut plusieurs conséquences dramatiques : d'abord, bien sûr, l'assassinat de la Première ministre par ses gardes du corps ; ensuite, de violents pogroms anti sikhs qui éclatèrent après son meurtre, à Delhi et dans l'État du Pendjab ; enfin, la naissance du mouvement khalistanais qui revendiquait violemment l'indépendance du Pendjab au nord de l'Inde – état où vit principalement la communauté sikhe. Si le mouvement indépendantiste khalistanais fut écrasé par le fils d'Indira, Rajiv, dans les années 1980, il renaît

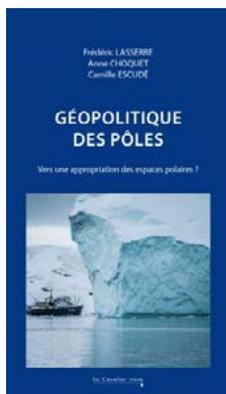
---

1. Doré Francis, *Les régimes politiques en Asie*, Paris, PUF, 1973, p. 49 (492 p.).

aujourd'hui, principalement grâce au financement et au soutien de riches sikhs canadiens et américains.

Dans la philosophie hindoue, on appelle « karma » le principe qui veut que chacune de nos actions – bonne ou mauvaise – ait une répercussion dans notre vie actuelle ou dans la prochaine. Pour comprendre le karma « noir » d'Indira, il faut revenir sur son destin, sur son incroyable parcours et sur son immense solitude. Héritière d'un manteau dynastique, elle le porte seule sur ses frêles épaules, malgré une santé fragile. De plus, initiatrice d'un régime souvent autoritaire et quelquefois despotique, elle laisse un legs difficile : celui d'une Inde nucléaire affaiblie par une bureaucratie tentaculaire, et celui d'une corruption dont ses successeurs ont, aujourd'hui encore, du mal à se débarrasser.

Eugène Berg



**Frédéric LASSERRE, Anne CHOQUET,  
Camille ESCUDÉ**  
*Géopolitique des pôles. Vers une appropriation  
des espaces polaires ?*

Paris, Le Cavalier Bleu, 2024, 184 p.

Depuis que Donald Trump a proposé pour la seconde fois au Danemark de lui acheter le Groenland, notre attention s'est à nouveau portée sur le Grand Nord et les confins polaires. Le Groenland est la plus grande île du monde. Ancienne province du Danemark, elle a obtenu le statut de territoire autonome dépendant danois avec une liberté gouvernementale limitée ainsi que son propre parlement en 1979. Le Danemark est en charge des affaires étrangères et de la politique de défense, et contribue aux deux tiers de ses recettes budgétaires, le reste provenant essentiellement de la pêche. Le Danemark est également le principal partenaire commercial du Groenland.

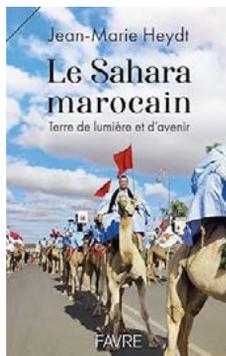
On sait que les régions polaires sont engagées dans un processus de changements climatiques majeurs qui font redouter une cristallisation des rivalités pour l'accès aux richesses minières et énergétiques, ainsi qu'aux nouvelles routes maritimes débloquées par la fonte de la banquise. *« L'Arctique n'est plus un domaine réservé. L'ère de la sécurité confortable est révolue. Nous devons construire un nouvel ordre. Les organisations régionales comme le Conseil de l'Arctique doivent être complétées par un nouveau traité comme en Antarctique, avec un volet sur la sécurité, que*

*cela vous plaise ou non. Continuer dans le cadre existant n'est pas tenable. Ne rien faire serait se diriger comme un somnambule vers le conflit* ». Si tout le monde s'accorde sur le fait qu'avec le réchauffement climatique « *l'Arctique est devenu un problème mondial* » et que « *ce qui se passe en Arctique ne reste pas en Arctique* », les avis divergent sur la manière de l'appréhender.

À quelques nuances près, les pays arctiques s'estiment clairement les plus légitimes pour gérer leur territoire. « *S'il y a si peu de litiges aujourd'hui dans l'océan Arctique, c'est pour une raison simple. Dans la zone économique exclusive (ZEE) de chaque pays, il s'agit de questions internes ; et au-delà, c'est un espace largement inaccessible, sous la responsabilité de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer* ». Pour l'heure, c'est la réalité. Plus de 90 % des ressources de l'océan Arctique appartiennent aux cinq pays côtiers depuis qu'ils ont étendu leur ZEE à 350 miles... Même si persistent quelques tensions autour d'îles comme celles de l'archipel du Svalbard (voir ci-dessous) et de Jans, « caillou » de 1,3 km<sup>2</sup> entre l'île canadienne d'Ellesmere et le Groenland... « Plus inquiétante à terme est la question de la souveraineté du pôle Nord elle-même. Depuis des années, le Canada, le Danemark (via le Groenland) et la Russie revendiquent la dorsale de Lomonosov au motif qu'elle ferait partie de leur plaque continentale respective ».

Pourtant, depuis la guerre d'Ukraine, la coopération arctique, longtemps présentée comme un modèle, est entrée – sans jeu de mots – dans une période de gel. Serions-nous à l'aube d'une nouvelle guerre froide, voire d'un conflit armé ? Or, comme le montre l'analyse précise de la situation et des acteurs en présence à laquelle se sont livrés les auteurs, ces scénarios catastrophes sont grandement exagérés. Plutôt que l'affirmation de la souveraineté individuelle des États, on assiste en effet à la mise en place d'une coopération au travers de traités internationaux spécifiques et d'instances de dialogue. Car l'enjeu est avant tout de gérer les impacts dévastateurs des changements climatiques au regard desquels la question de savoir à qui appartiennent les pôles semble bien dérisoire...

Eugène Berg



**Jean-Marie HEYDT**

*Le Sahara marocain. Terre de lumière et d'avenir*

Lausanne, Favre, 2024, 315 p.

L'affaire du Sahara occidental constitue une grave pomme de discorde entre Maroc et Algérie. Depuis que les frontières entre les deux voisins ont été fermées et qu'Alger a rompu ses relations diplomatiques avec Rabat, en août 2021, les rumeurs d'un conflit n'ont cessé d'enfler. On assiste de ce fait à une course aux armements. L'Algérie a prévu de consacrer 23,05 milliards d'euros à sa défense en 2025, un budget en augmentation de 10 % par rapport à 2024. Le Maroc a adopté un budget de 12,383 milliards d'euros pour sa défense en 2025. C'est 825 millions d'euros de plus qu'en 2024, ce qui constitue une hausse de 9 % en un an.

À ce contentieux né en 1975 en conséquence du retrait de l'Espagne de ses territoires sahariens, vient de se greffer la profonde querelle franco-algérienne qui s'est envenimée à la suite de l'appui donné par la France, le 31 juillet dernier, au plan d'autonomie de ce territoire présenté par le Maroc en 2007. L'ONU s'est penchée régulièrement sur ce problème dès le milieu des années 1970. Elle y entretient la MINURSO (Mission des Nations Unies pour le Sahara occidental) et sa dernière résolution date du 30 octobre 2023. En fait, la question dite du Sahara occidental, que Rabat désigne comme ses provinces du Sud, remonte à bien avant la séquence, désormais bien connue, qui s'est déroulée en 1975 à la mort du général Franco.

C'est ce retour sur l'histoire peu reconnue et longtemps dissimulée que révèle l'auteur. Bien entendu, comme dans beaucoup d'exemples, chaque partie a sa propre lecture de l'histoire, mais les documents et les réalités demeurent. Avant 1880, l'Empire chérifien s'étendait jusqu'aux rives du fleuve Sénégal et de ce fait englobait le « Sahara atlantique ». Par la suite, le Sahara, vaste espace de 8,5 millions de km<sup>2</sup>, a fait l'objet des divisions artificielles de la part des autorités coloniales. Ainsi, les régions de Seguia El Hamra et d'Oued Eddabah relevaient du « Sahara espagnol », lequel est devenu le « Sahara occidental ». Une autre portion du Sahara autour de Tindouf s'est vue séparée du Maroc, simple protectorat, au profit de l'Algérie constituant des départements français, ce qui a été acté en 1953 lorsque le sultan a pris le chemin de l'exil. Cependant Lyautey, promu en 1912 Résident général du Maroc, mesurait la profondeur des liens qui unissaient le Sultan aux tribus sahraouies.

Ceci a été d'ailleurs admis lorsque le roi du Maroc Mohamed V a signé avec Ferhat Abbas, président du GPRA (Gouvernement provisoire de la République algérienne) le protocole de Rabat du 5 septembre 1961 où « *le Gouvernement provisoire de la République algérienne reconnaît pour sa part que le problème territorial posé par la délimitation imposée arbitrairement par la France entre les deux pays trouvera sa solution dans des négociations entre le Gouvernement du Maroc et celui du gouvernement de l'Algérie indépendante. À cette fin, les deux gouvernements décident de la création d'une commission algéro-marocaine qui se réunira dans les meilleurs délais pour procéder à l'étude et à la solution de ce problème dans un esprit de fraternité et d'unité maghrébine. De ce fait le Gouvernement provisoire de la République algérienne réaffirme que les accords qui pourront intervenir à la suite des négociations Franco-Algériennes ne sauraient être opposables au Maroc, quant aux délimitations territoriales algéro-marocaines* ». Ainsi le GPRA avait admis que les frontières coloniales n'étaient pas opposables à ses voisins.

En mars 1963, Ahmed Ben Bella confirmait cette convention à l'occasion d'une visite de Hassan II à Alger. Dans ses mémoires, Hassan II écrit que Ben Bella lui a déclaré : « *Je demande à votre majesté de me laisser le temps de mettre en place en Algérie les nouvelles institutions. Lorsque, en septembre ou octobre, cela sera fait, alors nous ouvrirons ensemble le dossier des frontières. Il va sans dire que l'Algérie indépendante ne saurait être l'héritière de la France en ce qui concerne les frontières algériennes.* » Une fois au pouvoir, Ben Bella reviendra sur cet engagement et de nombreux Marocains seront expulsés d'Algérie. Il s'ensuivit la guerre des sables d'octobre 1963.

Du fait des richesses de son sous-sol, le phosphate, découvert en 1947, ou encore le cuivre, l'uranium, et le gaz, le territoire du Sahara occidental fit l'objet de convoitise. En 1972 le colonel Kadhafi a demandé au gouvernement mauritanien d'armer un groupuscule politique pouvant faire office de mouvement de libération, dénommé le Polisario (*Frente Popular de Liberation de Saguia et Hamra et du Rio de Oro*), fondé en 1973. Puis l'Algérie, désireuse de se ménager une sortie sur l'Atlantique, assura le parrainage du mouvement en suscitant la création en février 1976 de la « République arabe sahraouie démocratique » (RASD). Pour Hassan II, la question du Sahara est une exigence de vie ou de mort ; il lance, le 5 novembre 1975, la Marche verte, au cours de laquelle 350 000 volontaires civils munis du Coran et du drapeau marocain coupent le territoire délaissé par l'Espagne.

Après avoir été mis en sommeil durant des années, le problème du Sahara occidental s'est ravivé. La période s'étendant d'octobre 2022 à octobre 2023 manifeste

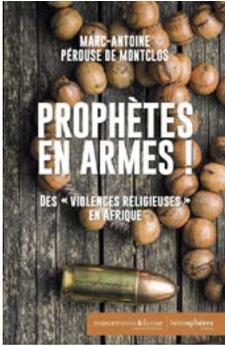
une ère de progrès pour la diplomatie marocaine. L'adoption de la résolution 2654 par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, le 27 octobre 2022, a incarné un moment clé dans cette évolution. Cette résolution a confirmé la prééminence du Plan d'autonomie présenté par le Maroc, en 2007, pour le règlement du conflit du Sahara, mais a également marqué un virage significatif dans la manière dont le conflit est abordé au niveau international. Cette dynamique positive s'est poursuivie avec la nouvelle résolution, fin octobre 2023, confortant davantage cette position et s'éloignant de l'option référendaire, une approche qui n'est plus utilisée dans la terminologie onusienne depuis 2007. Cette évolution de la terminologie de l'ONU s'inscrit dans une tendance plus large de reconnaissance internationale de la souveraineté marocaine sur le Sahara et du soutien croissant à la proposition d'autonomie marocaine. Ceci sans dire que le soutien international manifeste à la proposition marocaine s'est également renforcé au sein du Conseil de Sécurité de l'ONU puisque lors d'une réunion à huis clos, le 20 avril 2023, l'initiative marocaine d'autonomie a été saluée par les membres du Conseil comme une solution sérieuse, crédible et pragmatique au différend régional sur le Sahara marocain. L'unanimité des membres du Conseil à soutenir le processus politique onusien visant à trouver une solution politique durable témoigne de l'importance de l'approche marocaine.

En outre, les consultations bilatérales informelles organisées par l'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara, Staffan de Mistura, avec le Maroc, l'Algérie et la Mauritanie, ont souligné le rôle de l'Algérie en tant que partie principale à ce conflit, contribuant ainsi à la création et au maintien du conflit depuis des décennies tout en impactant les intérêts et le destin commun des peuples du Maghreb arabe. Dernièrement, le Conseil de sécurité a appelé le 31 octobre 2024 à une solution politique « *réaliste et acceptable* ». Cette résolution, parrainée par les États-Unis, renouvelle le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso) jusqu'au 31 octobre 2025. Elle insiste sur la nécessité de parvenir à une « *solution politique réaliste, réalisable, durable et mutuellement acceptable* » pour l'ancienne colonie espagnole. La résolution a été soutenue par douze des quinze membres du Conseil de sécurité. L'Algérie, dont les deux propositions d'amendement au texte ont été rejetées, n'a pas voté en signe de protestation. La Russie et le Mozambique se sont abstenus. Le texte réclame un « *engagement renouvelé des parties à faire avancer le processus politique* » et estime que le « *statu quo n'est pas acceptable* ».

C'est ce territoire de 266 000 km<sup>2</sup>, peuplé d'un peu plus d'un million d'habitants (3,2 % de la population du Maroc), voisin de la Mauritanie avec laquelle il

partage 1561 km de frontière et de l'Algérie (42 km), que l'auteur décrit dans son ouvrage agréablement illustré. On y trouve ces tribus sahraouies parlant le *hassan-nya*, dialecte arabe encore parlé en Mauritanie. Ce patrimoine culturel hassani couvre d'ailleurs un vaste territoire, bien au-delà du Maroc. Aujourd'hui, la façade atlantique sud du Royaume constitue une interface maritime d'intégration économique et un foyer de rayonnement continental et international. Après Tanger-Med, reconnu comme le premier port en Afrique, Dakhla-Atlantique concourra à consacrer le rôle charnière du Maroc entre Europe et Méditerranée, entre Méditerranée et Atlantique, afin de contribuer au désenclavement des pays du Sahel conformément à l'initiative du roi Mohammed VI, lancée en novembre 2013.

Eugène Berg



**Marc-Antoine PÉROUSE DE MONTCLOS**

*Prophètes en armes!*

*Des « violences religieuses » en Afrique*

Paris, Maisonneuve et Larose / Hémisphères éd., 2024,

312 p.

À partir d'exemples actuels ou remontant beaucoup plus haut dans l'histoire, puisés au sud du Sahara et résultant de décennies d'enquêtes sur le terrain, ce livre a pour objectif de montrer que le rapport des chrétiens et des musulmans au politique et à la violence est d'abord et avant tout le produit de leur contexte social et historique. Une thèse apparemment évidente, mais qui en réalité ne l'est pas tant que ça à l'heure où la « guerre contre le terrorisme » impose l'idée que c'est une déformation de l'islam qui a entraîné presque par automatisme la contestation et la rébellion. En fait, les deux éléments – le politique et le religieux – s'alimentent constamment. Bien souvent les prêches, les doctrines et les textes sacrés servent à justifier et à légitimer les insurrections et les répressions les plus brutales tout en fournissant concomitamment les outils éthiques et les normes morales qui permettent de trouver des compromis et de négocier la paix. Entre les trois expressions, religieux, contexte politique et social, violence, les va-et-vient sont constants et très rarement à sens unique, bien que le plus souvent, comme le montrent les nombreux exemples passés en revue par l'auteur, c'est le contexte politique et social qui reste le terreau principal duquel surgissent et s'alimentent les violences. Le religieux sert alors de justificatif, de narratif, de levier de mobilisation.

L'une des conclusions de l'ouvrage, parmi bien d'autres, à rebours de la théorie du « choc des civilisations »<sup>2</sup>, expose qu'en général les violences à caractère confessionnel, terme préférable à « violences religieuses », ciblent plutôt les fidèles d'une même communauté de croyance : les hérétiques, les apostats, les déviants ou les hypocrites accusés de s'être écartés du droit chemin des canons de l'orthodoxie. Ce constat est loin de n'être qu'actuel car, écrit l'auteur, la conquête arabe du Sahara a essentiellement été portée par des objectifs économiques, et non des logiques prosélytes. De ce fait, l'interprétation et la compréhension des révoltes à connotation religieuse prêtent souvent à controverse. Il est toujours difficile de savoir dans quelle mesure une croyance ou un dogme expliqueraient le passage à la violence. Par exemple, le passage bien documenté au *djihad* d'éleveurs Peuls et assez faiblement islamisés a ainsi répondu à une demande de protection physique et matérielle contre, tout à la fois, les vols de bétail, les raids des séparatistes Touarègues, les prédatations des supplétifs maliens et les rafles des armées de la région. L'apparent paradoxe dans cette série de conflits qui s'éternisent est que l'on a affaire à des fantassins du *djihad*, ruraux et illettrés, et des idéologues de l'islamisme urbains et éduqués. Souvent ces derniers disent lutter au nom des pauvres et des opprimés en brandissant la *charia* comme un vecteur de justice sociale et un remède contre la misère morale et matérielle des paysans du Sahel ou de la Corne de l'Afrique.

C'est ainsi un vaste panorama de ces multitudes de violences confessionnelles que livre Marc-Antoine Pérouse de Montclos, qui va au-delà des seuls groupes bien connus, *Daech*, État islamique (EI) et des avatars, *Boko Haram* ou les *Shehab* de Somalie ou du Nord Kenya. On sait que c'est désormais en Afrique que l'EI compte le plus de combattants – plus de 10 000, selon diverses estimations – répartis au sein de branches locales dans l'une ou l'autre des cinq « provinces » (*wilayas*) contrôlées ou revendiquées par l'organisation sur le continent. La plus importante d'entre elles, la *Wilaya Gharb Ifriqiya*, abrite l'EI en Afrique de l'Ouest (EIAO), qui sévit dans les pays limitrophes du lac Tchad que sont le Nigeria, le Cameroun, le Niger et le Tchad. L'EI au Sahel est actif au Mali, au Niger et au Burkina Faso. Dans le nord-est de la République démocratique du Congo (RDC), la *Wilaya Wasat Ifriqiya*, est le sanctuaire de l'EI en Afrique centrale. Le Mozambique et la Somalie contiennent, chacun, une *wilaya* proclamée par l'EI sur leur territoire. L'auteur étudie également des groupes marginaux, qui échappent souvent à l'attention des médias, tels que les *Mungiki* du Kenya, les adeptes de la secte *Maitatsine* en

---

2. Huntington Samuel P., *Le Choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob, 2021 (rééd.), 545 p. (original : New York, Simon & Schuster, 1996).

Ouganda ou les membres, mieux connus, de l'« Armée de Résistance du Seigneur » (LRA)<sup>3</sup> en Ouganda. Répudié par les musulmans, de la même manière que par les chrétiens, ceux-ci se sont heurtés aux autorités lors d'affrontements qui ont fait des centaines, voire des milliers de morts. Révolte comprise alors comme pure folie meurtrière et collective qui leur aurait enlevé toute apparence de rationalité ... et de religiosité.

Ainsi entre cette expression de violence, que l'on ne saurait caractériser de gratuite, et les formes élevées de guerre « sainte » ou « juste », c'est tout un *continuum* fait de nuances et de gradations qu'explore l'auteur, dont l'érudition et la hauteur de la pensée nous introduisent dans des réalités généralement méconnues ou occultées tant notre esprit cartésien raisonne en catégories délimitées et fixes. Or c'est la dynamique des affrontements conflictuels qu'il convient de saisir ainsi que leur plasticité et leur versatilité. D'une période à l'autre et d'un pays à l'autre, du prédateur au fanatique, le panorama est vaste et la même bande armée peut tantôt être assimilée à un simple ramassis de voleurs ou au contraire à un groupe affilié à une large « Internationale islamiste », l'un n'excluant pas l'autre.

Cette meilleure compréhension des rapports de fidèles à la violence politique nous affranchit de tout présupposé sur les religions du Livre. Ni les chrétiens, ni les musulmans ne sont à l'abri des tensions résultant des compétitions pour le pouvoir. En définitive, multiples exemples à l'appui, Marc-Antoine Pérouse de Montclos réfute l'idée selon laquelle les musulmans seraient forcément plus violents ou plus politiques que les chrétiens. Chaque communauté de croyances a en fait produit des formes de contestations, voire d'extrémisme, qui ont d'ailleurs pu finir par se rejoindre, comme en miroir.

Eugène Berg



**François Costantini**  
*Histoire et destin d'une exception*  
 Paris, Perspectives libres, 2025

L'auteur, François Costantini, est un auteur et un expert reconnu des relations internationales sollicité dans nombre de médias. Docteur en science politique de l'Université Paris-Sorbonne, il est également diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, mais aussi titulaire de plusieurs diplômes de 3<sup>e</sup> cycle en droit privé. Ancien

3. *Lord's Resistance Army* (LRA), mouvement fondé en 1988 et se présentant comme chrétien.

enseignant associé à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, il est auteur et coauteur de plusieurs ouvrages de géopolitique, notamment *Les Relations internationales* devenu un classique très étudié à SciencesPo et par les spécialistes.

Alors que le monde est confronté, aujourd'hui, au pire des totalitarismes, le fondamentalisme islamique, et son expression la plus barbare, le terrorisme djihadiste, chacun s'interroge sur la meilleure réponse à apporter à ce défi sans précédent. Étudier l'identité du Liban à travers une perspective historique des plus lointaines peut apporter une réponse à la fois dense et protéiforme. D'entrée, l'auteur livre la clef de ce qu'il dénomme l'exception libanaise : la volonté et la capacité historique, intellectuelle et humaine d'un groupe particulier, les Chrétiens Maronites, à s'inscrire dans une relation de stricte égalité face à un islam conquérant, niveleur, dominateur et porteur de hiérarchies entre groupes et individus. C'est en effet depuis ce refus d'acceptation du statut de *dhimmis* que les Maronites ont imprimé leur marque à l'ensemble d'une région devenue par leur force et leur volonté un pays. Région, pays, le Mont Liban et sa périphérie, qui semblaient à ce titre prédestinés. Jusqu'à assurer aux minorités persécutées de l'islam des droits nulle part ailleurs reconnus. Jusqu'à donner à l'individu de foi ou du moins de culture musulmane la possibilité de dépasser les exigences pesant sur lui du fait d'une matrice religieuse, politique et sociétale niant l'originalité de chaque personne. Plus que jamais, alors que les affres du terrorisme et du fondamentalisme musulmans se sont abattus sur nos sociétés, c'est en se tournant vers le message du Liban que peut venir, aujourd'hui, une lueur d'espoir pour nos sociétés.

Renaud Ponan